

Académie de

**Brevet de Technicien Supérieur
AÉRONAUTIQUE**

Session :

Cachet ou nom du centre d'examen

**ÉPREUVE E6 – ORGANISATION DE LA PRODUCTION,
DOCUMENTATION TECHNIQUE, NAVIGABILITÉ**
**Sous-épreuve – Maintien de navigabilité et documentation technique
réalisés en entreprise (Unité U62)**

Épreuve ponctuelle orale – Durée : 45 minutes – Coefficient : 3

FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° : NOM, Prénom : Date de l'épreuve :

Nom de l'entreprise : Secteur (cocher) : Assemblage ☐ Maintenance ☐

Nom du projet : Nature (cocher) : Documentation ☐ Navigabilité ☐

Domaines d'évaluation						Notes
Organisation et contenu du dossier technique (une partie rédigée en anglais, l'autre en français)	--	-	/	+	++	/ 20
Pertinence de l'organisation du dossier (présentation, plan, qualité ...).						
Qualité de l'expression écrite en langue française, concision et lisibilité des informations.						
Qualité de l'expression écrite en langue anglaise, concision et lisibilité des informations.						
Pertinence du choix des activités décrites et pertinence des observations effectuées et des analyses conduites.						
Niveau scientifique, technologique et professionnel des éléments développés dans le dossier.						
Qualité du bilan des acquis liés à l'élaboration de documents techniques / au suivi et à la revue de navigabilité.						
Présentation orale du dossier technique (une partie présentée en anglais, l'autre en français) :	--	-	/	+	++	/ 20
Qualité de la structure de l'exposé (annonce du plan, présentation, introduction, développement, bilan personnel).						
Pertinence du contenu de l'exposé (adéquation avec le rapport, niveaux scientifique, technologique et professionnel).						
Exploitation d'outils de communication adaptés (tableau, documents, rétroprojecteur, vidéoprojecteur ...).						
Maîtrise des contraintes de temps, de lieu, d'objectifs et d'adaptation au destinataire.						
Choix des moyens d'expression appropriés (illustrations, analogies, exemples ...).						
Qualité de la communication orale en langue française.						
Qualité de la communication orale en langue anglaise.						
Entretien (conduit à la fois en français et en anglais) avec la commission d'interrogation :	--	-	/	+	++	/ 20
Pertinence des réponses apportées aux questions relatives à la conduite du projet technique.						
Réactivité aux questions et prise en compte de l'attitude et des questions du ou des interlocuteurs.						
Compréhension d'un questionnement et qualité de l'expression à travers les réponses fournies (en langue française).						
Compréhension d'un questionnement et qualité de l'expression à travers les réponses fournies (en langue anglaise).						
Proposition de note attribuée conjointement par le(s) tuteur(s) en entreprise et l'équipe pédagogique						/ 20

Commentaires et appréciation générale : (utiliser le verso de la fiche si nécessaire)

Note proposée au jury

Note : / 20 points
(au demi-point près)

Évaluateurs : NOM	Prénom	Qualité Professionnel	Établissement	Émargement
		Formateur à la langue anglaise		
		Formateur de la spécialité		